



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 2 7



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET UN EMPRUNT DE 300 250 \$

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter des travaux de réfection des infrastructures de collecte des eaux usées, de traitement de l'eau potable et un emprunt de 300 250 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des travaux de réparation à la réserve d'eau potable, des travaux de remplacement d'une unité de climatisation et des travaux de remplacement du système d'éclairage à l'usine d'épuration, de travaux d'imperméabilisation de regards d'égout sur le réseau de collecte des eaux usées, suivant des estimations préparées par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 7 octobre 2019, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 300 250 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter, pour un terme de quinze (15) ans, 300 250 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 7 octobre 2019, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.

Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



ANNEXE A
RÈGLEMENT 1927
TABLEAU RÉSUMÉ


TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL NET
Réseau d'égout - Imperméabilisation de regards	63 450 \$	0 \$	6 345 \$	0 \$	3 500 \$	6 345 \$	80 000 \$
Usine de filtration - Réparation de fissure à la réserve d'eau potable	106 000 \$	3 900 \$	11 000 \$	12 090 \$	6 600 \$	10 990 \$	151 000 \$
Usine d'épuration - Remplacement de l'unité de climatisation - Salle des surpresseurs	8 050 \$	0 \$	0 \$	0 \$	400 \$	805 \$	9 250 \$
Usine d'épuration - Remplacement du système d'éclairage - Phase 1	48 000 \$	0 \$	0 \$	4 800 \$	2 600 \$	4 800 \$	60 000 \$
TOTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES	225 500 \$	3 900 \$	17 345 \$	16 890 \$	13 100 \$	22 940 \$	300 250 \$


ANNEXE A

Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE


**Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center">Service du génie</p>		<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1927 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : Réseau d'égout - Imperméabilisation de regards		DOSSIER : DATE : 2019-10-07				
RUES : Secteurs 25e avenue/Grande-Côte/Usine d'épuration Secteur des Iles Corbeil		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	ÉGOUT DOMESTIQUE					
A-1	IMPERMÉABILISATION DE REGARD					
	Accessibilité des lieux et signalisation	unité	3		300.00\$	900.00\$
	Blocage et pompage	unité	3		1 700.00\$	5 100.00\$
	Nettoyage et alésage de regards	unité	3		800.00\$	2 400.00\$
	Colmatage et injection des regards	unité	3		2 500.00\$	7 500.00\$
	Réhabilitation des parois par projection avec enduit protecteur sur une épaisseur de 125 mils	unité	3		12 000.00\$	36 000.00\$
	Essais d'étanchéité et inspection télévisée	unité	3		1 850.00\$	5 550.00\$
	Remise en service et de l'état des lieux	unité	3		2 000.00\$	6 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						
						TOTAL NET: 63 450.00\$


**Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1927 TRAVAUX DE RÉFEC TION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : Usine de filtration - Réparation de fissure à la réserve d'eau potable		DOSSIER : B-11.25 DATE : 2019-10-07				
RUES : Chénier - Usine de filtration		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	<u>USINE DE FILTRATION</u>					
B-1	RÉPARATION DE FISSURES DE LA RÉSERVE					
	Fissures à l'intrados	unité	1		10 000.00\$	10 000.00\$
	Réparation de l'intrados et des poutres de la réserve	unité	1		82 000.00\$	82 000.00\$
	Remplacement de l'échelle de la réserve	unité	1		3 000.00\$	3 000.00\$
	Réparation des murs de la réserve	unité	1		11 000.00\$	11 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						
						TOTAL NET: 106 000.00\$

**Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1927 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : Usine d'épuration - Remplacement de l'unité de climatisation - Salle des surpresseurs		DOSSIER : B-10 DATE : 2019-10-07				
RUES : 25e avenue - Usine d'épuration		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	USINE D'ÉPURATION					
C-1	REPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION SALLE DES SURPRESSEURS Unité de climatisation	unité	1		8 050.00\$	8 050.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 8 050.00\$

**Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A RÈGLEMENT 1927 TRAVAUX DE RÉFÉCTION DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE				
TRAVAUX : Usine d'épuration - Remplacement du système d'éclairage - Phase 1		DOSSIER : B-10 DATE : 2019-10-07				
RUES : 25e avenue - Usine d'épuration		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	<u>USINE D'ÉPURATION</u>					
D-1	REPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE - Phase 1	unité	1		8 050.00\$	8 050.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 8 050.00\$

Règlement 1927
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE B



SERVICE DU GÉNIE
(450) 974-5080

TRAVAUX DE RÉFÉCTION
DES INFRASTRUCTURES
DE COLLECTE DES EAUX USÉES

D.A.O. : CAD/SCHEMBRIAGHEDUCI RÈGLEMENTS TAX-AGUA-GRAND-R-1914.dwg
APPROUVÉ PAR: M. MASSÉ Ing.
PRÉPARÉ PAR: M. MASSÉ Ing.
DESSINÉ PAR: F. LARIN
ÉCHELLE: N/E
DATE: 7 OCTOBRE 2015

BOSSIER NO.:

RÈGLEMENT NO.:
1927

PLAN NO.:
1 de 1